



## Caution non restituée après deux mois

Par **Nila**, le **07/12/2011** à **20:34**

Bonjour,

J'ai quitté un logement le 4 octobre dernier. La caution versée à l'entrée aurait donc dû m'être restituée le 5 décembre, dernier délai. Faute de paiement, j'ai contacté l'agence immobilière qui m'a indiqué qu'elle manquait de personnel et devait donc faire subir aux locataires partants un retard dans le remboursement de la caution... Si j'ai bien compris, cette grande agence nationale ne risque rien puisqu'elle est autorisée par la loi à dépasser le délai moyennant un paiement d'indemnités ridicules.

Y a-t-il une limite de temps à cette situation ? Existe-t-il des moyens de pression pour que le versement intervienne rapidement ?

Merci d'avance pour votre réponse.